



COMPTE RENDU N ° 1

CONSEIL CITOYEN DE SAINT JEAN – SAINT PIERRE –ANATOLE FRANCE- CRABIT- LES AMARATS...

16 mars 2021 Visio conférence

Personnes présentes :

Membres

- Mmes : CASTILLO, COUSTAL, CUXAC, KUMIERZIK, PARRA, PEOSCHL,
- Mrs. : BOURZAY, EYCHENNE, DEOLA, DORIA, GRARE, LASO, SANTAMARIA, SEGUY, VIDAL

Elue référente : Mme ABED Yamina

Adjointe de Quartier : Mme PINET Marie-Christine

Chargée de mission Conseils citoyens - Direction Citoyenneté : Mme KHADRI Aicha

Chargée de mission GUSP - Direction Citoyenneté : Mme ROSSI Audrey

Personnes Excusées :

Mmes : BOUDET, GODARD, LE DOUAREC

Mrs. : ALBERNY, HUMMEL, FERRANDO, LACOUR

Ordre du jour : (ODJ)

- I) diffusion de la vidéo de bienvenue de M. Le Maire
- II) « Tour de Table » rapide pour se présenter.
- III) Election du coordonnateur titulaire et suppléant
- IV) Echanges – débats conseil citoyen (CC)

II) Présentation tour de table :



Introduction Mme ABED Yamina : Adjointe au Maire déléguée à la Citoyenneté, à politique de la Ville, au logement et à l'habitat.

Remercie et souhaite la bienvenue aux membres des CC. Souhaite s'impliquer activement au sein du dispositif pour accompagner et suivre les projets, les doléances.

Effectue un rappel synthétique sur les Conseils Citoyens et sur les conseils de quartier :

Le Conseil Citoyen (CC) de St Jean-St Pierre est rattaché au Conseil De Quartier (CDQ) OUEST, il comprend également Narbonne-sud (La Coupe, les hts de Narbonne...) et Montplaisir/Réveillon/roches-Grises. Ce sont les membres des conseils citoyens qui siègeront au sein des conseils de quartier à la hauteur de 10 personnes par CC. Courant mai - juin 2021 définition des listes (à confirmer), cette instance se réunira 1 fois par trimestre.

Leurs missions :

Le CC agit sur le cadre de vie au quotidien des Narbonnais, exemple des arbres à élaguer, des dépôts d'encombrants à retirer, un endroit à nettoyer par la propreté urbaine... (Action à court terme).

Le CDQ agira sur des actions à moyen long terme, il s'agira de proposer des projets à l'échelle du territoire Conseil De Quartier OUEST, voire de la Ville. L'idée actuelle est de co-construire les CDQ avec les membres CC (rien n'est figé).

Avant l'installation des CONSEILS DE QUARTIER, la Ville doit délibérer en Conseil Municipal pour présentation et validation de la charte de fonctionnement **commune aux deux instances**. Pour une mise en route effective en septembre 2021.



Mme PINET Marie Christine : Adjointe de Quartier et prochainement référente du « Conseil de Quartier OUEST ». Se présente et remercie l'ensemble des participants.

Mme ROSSI Audrey Chargée de Mission de la Gestion Urbaine Sociale et de Proximité (GUSP) : Mme ROSSI Audrey Chargée de Mission de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :

Présente le dispositif de sa mission, celui-ci consiste à améliorer le cadre de vie des habitants en faisant remonter aux services concernés les dysfonctionnements observés lors des veilles techniques quotidiennes (Propreté, espaces verts, voirie...)

Par ce biais la GUSP permet d'apporter une vision globale et transversale avec la participation des intervenants présents sur un quartier : les bailleurs sociaux, les médiateurs, les services techniques de la Ville les services du Grand Narbonne, les conseils citoyens (habitants), la Police Municipale, les institutions de l'état (Police Nationale et Sous-Préfecture).

Par ailleurs le territoire de la GUSP se décline sur 3 quartiers prioritaires communément appelés « Quartier Politique de la Ville- QPV » :

- ⇒ 1 - QPV OUEST > St Jean-Saint Pierre, les Peupliers et Anatole France...
- ⇒ 2 - QPV EST > Razimbaud
- ⇒ 3 - QPV CENTRE > Bourg, la Charité, Cité, les Pyrénées

La GUSP organise une fois par an des diagnostics en marchant sur les 3 QPV avec le concours des intervenants. Il s'agit d'analyser (faire émerger) les points forts, les points à améliorer. Suite à ces constats les partenaires soumettrons des propositions/solutions d'ensemble. A ce sujet, un diagnostic en marchant pour le QPV OUEST est prévu le 15 avril 2021. M. LASO Coordonnateur s'est positionné pour représenter le Conseil Citoyen de St Jean St Pierre et pourra rendre compte le cas échéant auprès des membres. En raison du protocole sanitaire nous avons dû réduire le nombre de participants c'est pourquoi une seule personne par instance est requise.

Les membres après leur présentation ont enchainé sur des échanges *(cf. ODJ: IV)*

III) Election des coordonnateurs :

- Monsieur LASO Bruno a été élu à l'unanimité pour la fonction de coordonnateur titulaire.

Mme CUXAC Monique : secrétaire de séance mais souhaite que pour les prochains CC un autre membre rédige le CR en attendant d'être mieux équipée techniquement.

- Monsieur EYCHENNE Alain et Monsieur VIDAL Robert ont été élus à l'unanimité pour la fonction de coordonnateur suppléant.



Ville de Narbonne

Rôle du coordonnateur :

Un coordonnateur et son suppléant seront élus par le Conseil citoyen pour 1 an, avec possibilité de renouveler.

Pour faciliter le fonctionnement et la dynamique du groupe le coordonnateur lui-même étant l'animateur de réunion, pourra désigner à chaque séance :

- un régulateur (centré sur les participants),
- un maître du temps.

Pour faire rédiger un compte rendu il désignera également :

- un secrétaire de séance lors de chaque réunion.

Il est fortement conseillé dans une perspective d'apprentissage et de mise en œuvre de la démocratie participative de faire « tourner » les rôles à chaque séance.

Le coordonnateur devra relayer les informations institutionnelles au sein de son conseil citoyen. Il sera également soutenu par la chargée de mission.

Exceptionnellement et pour la mise en route des CC, Mme KHADRI rédigera le CR du 08 avril 2021.

V) Echanges-débats

M. VIDAL : aborde les sujets suivants

- Sécurité routière au niveau de l'avenue Pompidor et de la rue du Verdoble
 - Sur la propreté urbaine des rues du quartier.
 - il relève 2 points positifs :
 - le jardin partagé au niveau de la rue de la Journe - coté bailleur social ALOGEA.
 - La customisation des garages appartenant au bailleur social ALOGEA
- Propose la création d'une citadine III.

M. SEGUY :

- Souligne la problématique des conteneurs Ordures Ménagères (OM) et Tri Sélectif (TS) depuis sa résidence. En effet, ceux-ci sont déposés à l'extérieur trop tôt et de facto sont très vite rempli, entraînant par la même des dépôts à même le sol avec également, des dépôts d'encombrants par des usagers extérieurs à la résidence. Cela s'amplifie le week-end car il n'y pas d'agents pour rentrer les conteneurs dans la résidence. Il note, que l'avenue de Bordeaux est une entrée de Ville mais que cette vision de dépôts d'ordures et d'encombrants n'est pas positive pour notre image. Il prépare un dossier à ce sujet.

M. DORIA :

- Signale les excès de vitesse au niveau de l'avenue de Bordeaux
- Stationnement et circulation compliqués depuis l'avenue Anatole France du fait des nouvelles résidences
- Demande quel est le devenir de l'ancienne Caserne des Gendarmes « Auger ».
- Demande le nettoyage l'impasse de la rue Mont Alaric (déchets verts séchés).
- Propose qu'un panneau d'information numérique soit installé dans le quartier.
- De sensibiliser les enfants aux risques chimiques via des produits domestiques dans les écoles.

Mme PARRA :

- Excès de vitesse sur l'ensemble du quartier et s'inquiète de la sécurité des personnes et des enfants. L'intervention de la Police n'est pas forcément une réponse adéquate dans un 1^{er} temps mais plutôt sensibiliser les personnes sur le danger et les conséquences.

Mme POECHL :

- Interpelle sur l'utilisation des conteneurs Ordures Ménagères (OM) et de Tri Sélectif (TS) par les entreprises, ceux-ci seraient très rapidement encombrés ne laissant peu ou pas de place pour les usagers lambda.
- En terme de sécurité >> afin de faire ralentir les automobilistes elle propose la création de dispositifs de sécurité en trompes l'œil de type coussin berlinois, ceux-ci fonctionnent dans d'autres Villes.

Mme COUSTAL :

- Présente mais n'ayant pas pu prendre la parole pour une raison technique liée au réseau internet. Elle souhaite travailler avec Mme POESCL sur la thématique des points de collecte car Mme COUSTAL habite le même secteur.

M. EYCHENNE :

- Signale une problématique de vitesse excessive au niveau de l'avenue St Augustin (Crabit) demande une intervention policière (verbalisation). Il pense qu'une sensibilisation n'aurait aucun impact sur les protagonistes.
- Aussi, il Interroge la Ville au sujet des communications institutionnelles de la Ville, peut-il les diffuser via son propre réseau.

M. SANTAMARIA :

- Rebondit au sujet de l'avenue St Augustino (Crabit) et confirme les excès de vitesse annoncés par M. EYCHENNE. Par la même, il informe que la majorité des personnes résident dans le quartier. Propose donc d'informer, de sensibiliser les habitants du quartier avant de passer à la répression.

M. GRARE :

- Annonce que l'avenue St Augustin est également empruntée par les villageois afin de rejoindre la rocade SUD plus rapidement.

M. BOURZAY :

- Signale des problématiques concernant la place des Cévennes (Ancienne caserne des Pompiers)
 - Stationnement anarchique
 - Point de collecte OM et ST
 - Aménagement de voirie
 - Propreté urbaine (dont déjection canine)
- A l'occasion avec Mme LE DOUAREC tous deux proposeront des idées de projets à la Ville.

Mme CUXAC :

- la fibre est-elle opérationnelle sur le quartier des AMARAT et CRABIT ?

M. SANTAMARIA : confirme que la fibre est bien installée dans ce quartier. En revanche, il faut prendre attache auprès de son fournisseur internet et voir avec lui les modalités pour en bénéficier.



Ville de Narbonne

Mme ABED Informe :

Il existe des dispositifs afin d'améliorer le cadre de vie des Narbonnais

1) L'enlèvement des déjections canines

L'APPLICATION BYE BYE CROTTOIR à télécharger depuis son smartphone

Il est du devoir de chaque propriétaire de chien de ramasser les déjections de son animal. Le non-respect de cette loi est passible d'une amende de 68€. La Ville est équipée de distributeurs de sacs à déjections canines. Pour pallier l'incivilité de certains propriétaires de chiens, une application vous permet de les signaler. Elles seront prises en charge dans les plus brefs délais par les services municipaux

2) «Allô Narbonne» appel gratuit depuis un poste fixe 08 00 15 13 11

- ✓ rencontré, seront de 48 à 72 heures.
- ✓ Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h50 – 14h à 18h

Dans quels cas appeler Allô Narbonne ?

Dans le cas de travaux de sécurité d'urgence et en cas de défaillance d'un équipement public :

- ✓ Trou(s) dans la chaussée
- ✓ Réfection partielle de la voirie
- ✓ Signalisation verticale absente
- ✓ Eclairage public défectueux
- ✓ Bordures de trottoirs dégradées, trottoirs abîmés, abris bus vandalisés
- ✓ Panne de feux tricolores
- ✓ Mobilier urbain détérioré...

L'ancienne caserne de Gendarmerie Auger : av Anatole France n'appartient pas la Ville de Narbonne mais à l'Armée (ETAT) et donc à sa charge d'entretenir et/ou de vendre son bien.

Pour la CITADINE III : Déjà vu avec KEOLIS en 2019 > le principe de la citadine est de favoriser le transport en commun, de désengorger le trafic routier ainsi que le stationnement en cœur de Ville. Et, est complémentaire à la Citadine I.

Suite Citadine II :

A savoir : le point de départ est le nouveau parking gratuit de Maraussan (près de l'Espace de Liberté), l'hôpital, le plan St Paul, les boulevards >> Mistral, Condorcet, Sembat, De Gaulle, Gambetta, Lacroix, Ferroul.

Nous nous renseignerons auprès de KEOLIS si une navette III est envisageable ou en cours.

Diffusion des communiqués de presse institutionnels de la Ville : en effet, il est recommandé de les diffuser le plus largement possible avec vos propres moyens de communication (dont réseaux sociaux).

Point de collecte : Compétence du Grand Narbonne mais nous orienterons vos doléances. Pour la résidence se trouvant au 93 avenue de Bordeaux propriété « d'habitat audois » un courrier sera adressé au bailleur concerné pour informer des difficultés sur ce point de collecte.

L'idée de coussin berlinois en trompe l'œil afin de faire ralentir les automobilistes pourrait-elle être approfondie > dans quelle ville, pays, photos, images, presse.

Excès de vitesse : afin de mieux cibler et verbaliser les fauteurs il est demandé au CC de situer les créneaux horaires afin que la Police puisse intervenir.

Propreté Urbaine : le nettoyage des rues est effectué quotidiennement, en revanche si une rue en particulier nécessite d'être entretenue, **Il faut contacter Allô Narbonne pour leur signaler** comme indiqué en début de paragraphe (tel : 08 00 15 13 11)

Mme KHADRI transmettra une fiche d'intervention à compléter afin de transmettre les doléances et d'en assurer le suivi ainsi que le listing de l'ensemble du CC.

Site de la Ville Conseils Citoyens compte-rendu disponible sur :
<https://www.narbonne.fr/conseilscitoyens>

Prochaine réunion par visio conférence

Le jeudi 06 mai 2021 à 18h 30